



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Le Secrétariat général

Paris, le 7 mars 2022

Communiqué de presse

36^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'Étranger

La trente-sixième session de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) se déroulera du 14 au 18 mars 2022, à la fois en présence au Centre de conférences ministériel, situé au 27 rue de la Convention (Paris 15^{ème}) et en visio-conférence, en raison de la situation sanitaire mondiale.

L'AFE, composée de 90 conseillers, couvrant le monde entier, élus pour 6 ans¹, est l'instance représentative des Français installés hors de France. Elle est consultée sur les questions consulaires ou d'intérêt général les concernant, notamment dans les domaines culturel, éducatif, économique et social.

Présidée par Mme Hélène DEGRYSE, élue de la circonscription Benelux, l'Assemblée est l'interlocuteur du Gouvernement sur la situation des Français résidant à l'étranger et sur les politiques qui sont conduites à leur égard.

Cette session sera la première faisant suite à l'assemblée constitutive tenue du 14 au 17 décembre 2021. Au cours de la semaine, l'AFE entamera ainsi ses travaux en commission sur les sujets d'intérêt pour les Français de l'étranger. Elle adoptera également un nouveau règlement intérieur.

Le Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie et auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, M. Jean-Baptiste LEMOYNE, interviendra devant l'Assemblée le lundi 14 mars à 11h30./.

¹ En raison de la prolongation du mandat des élus de la précédente mandature, la durée du mandat des conseillers élus les 4 et 5 décembre 2021 sera de 5 ans.